

La formation continue à l'INSPE Lille Hauts-de-France

Guide Etudiant en Formation Continue



2026-2027

Suis-je concerné par ce guide?



Ce guide vous concerne si

vous avez un projet de formation diplômante à l'université

quel que soit votre objectif :

Reconversion professionnelle

Acquisition de nouvelles connaissances

Validation des compétences acquises
au cours de vos expériences
personnelles et professionnelles...



➤ Vous relevez de la Formation Continue (FC) si :

- Vous êtes demandeur d'emploi, salarié, profession libérale ?
- Vous envisagez une reconversion professionnelle ?
- Vous souhaitez enrichir, actualiser vos compétences, réfléchir sur votre pratique professionnelle ou transformer votre expérience en diplôme (VAE) ?

Etudiant en formation continue : qui suis-je?



- Être étudiant en formation continue est un statut administratif au sein de l'INSPE, toutefois vous suivez le même parcours de formation que les étudiants inscrits en formation initiale.
- Vous avez mobilisé des financements pour suivre votre formation (CPF, OPCO, Transition Pro, employeur, etc.) et vous devez par conséquent répondre à un contrôle d'assiduité stricte.

➤ FOCUS SUR LE CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE

- Ce contrôle d'assiduité se traduit par la mise en place d'une feuille d'émergence, nominative, qui devra être renseignée à chaque heure de cours et signée de chaque enseignant.
- A la fin de chaque mois, cette feuille d'assiduité sera à transmettre au service de la formation continue pour suivi auprès des financeurs de votre formation.
- Dans certains cas, le statut d'étudiant en formation continue et le suivi de l'assiduité peuvent vous permettre de maintenir votre rémunération ou votre allocation (allocations chômage, % du maintien de salaire, etc).

Par où commencer?



➤ **Étudiez la faisabilité de votre projet pour reprendre vos études dans de bonnes conditions :**

I. Financement et rémunération :

Le coût peut être pris en charge en tout ou partie par un financeur

II. Temps à consacrer à vos études :

S'assurer que le calendrier de la formation visée est compatible avec mes contraintes professionnelles et/ou professionnelles

III. Anticipation :

Un projet de formation continue nécessite des démarches administratives en fonction de votre statut et du diplôme visé.

Selon votre profil, des dossiers à monter en amont sont nécessaires et demandent des délais de traitement très tôt avant le début de la formation (ex. Transition Pro, ANFH, OPCO, etc.)

➡ En savoir plus sur nos parcours de formation à l'INSPE :

<https://www.inspe-lille-hdf.fr/formation-scolarite/licence>

<https://www.inspe-lille-hdf.fr/formation-scolarite/master>

<https://www.inspe-lille-hdf.fr/formation-scolarite/formation-continue-1>

Obtenir un diplôme à l'INSPE ?

Il existe principalement deux manières d'obtenir un diplôme dans le cadre de la formation continue :



I . La Reprise d'Études

Cela signifie que vous allez suivre une formation au même titre que les étudiants inscrits en formation initiale (c'est-à-dire en poursuite d'études directe après la licence ou équivalent).

- ➔ En savoir plus sur les étapes de la reprise d'études : <https://www.inspe-lille-hdf.fr/formation-scolaire/formation-continue>

II. La VAE

La VAE est un moyen de valoriser vos différentes compétences et connaissances acquises au cours de vos expériences professionnelles et extra-professionnelles.


Toutes les expériences réalisées dans le cadre d'activités salariées, non salariées, bénévoles ou associatives, exercées en continu ou non pendant une durée d'au moins un an peuvent être prises en compte

- ➔ En savoir plus sur la VAE: <https://formationpro.univ-lille.fr/accompagnement>

Candidater à la formation choisie ?

Toutes les formations diplômantes de l'Université de Lille ont une procédure de candidature.

Cela signifie que votre dossier va être étudié par les responsables de parcours qui, sur la base de divers critères, vont valider ou non votre entrée en formation.



Pour candidater à un diplôme, vous devez vérifier que vous possédez les prérequis (acquis exigé pour suivre une formation). Cela peut être des connaissances dans un domaine et/ou un diplôme.

➤ Je n'ai pas le niveau de diplôme exigé

Si vous n'avez pas le niveau de diplôme requis mais que vous avez des expériences professionnelles ou extraprofessionnelles en lien avec la thématique, il existe la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP).

La VAPP donne la possibilité de candidater pour une formation donnée, sans avoir le prérequis, sur la base de vos compétences acquises.

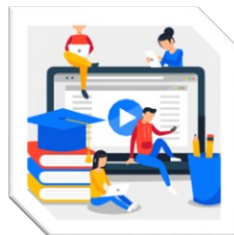
La VAPP au sein de l'INSPE est accordée lors des commissions d'admission par les responsables de parcours. Elle ne nécessite pas de démarche particulière de votre part lors de votre candidature.

Comment Candidater à l'INSPE?

➤ **Candidater en Master 1 MEEF**

mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)

- Master MEEF parcours international
- Master MEEF parcours Préparation aux métiers de l'éducation (PREME)
 - option professorat des écoles
 - option conseiller principal d'éducation
- Master MEEF parcours Société inclusive : professionnalités et interprofessionnalités (SIPI)



Rendez-vous sur monmaster.gouv.fr

- Master MEEF parcours Expertise de la formation (EDLF)
- Master MEEF parcours Enjeux contemporains des recherches en éducation (ENCORE)

Dépôt des candidatures en ligne sur ecandidat

➤ **Candidater en Master 2 MEEF**

Dépôt des candidatures en ligne sur ecandidat

➤ **Candidater à un Diplôme Universitaire (DU)**

Dépôt des candidatures en ligne sur eCandidat



ATTENTION !

Les candidatures sont soumises à un calendrier.
Retrouver toutes les informations à la page suivante :
<https://www.inspe-lille-hdf.fr/candidatures-inscriptions>

Comment financer ma formation ?

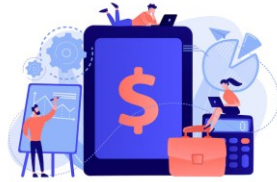
Les démarches de financement se feront en parallèle de l'inscription à l'INSPE. Cette dernière ne pourra être validée qu'après la mobilisation du financement.

➤ Quelques pistes selon votre profil :



JE SUIS	JE CONTACTE	JE PEUX MOBILISER
Demandeur d'emploi	Mon conseiller France Travail	<ul style="list-style-type: none"> - Compte personnel de formation (CPF) - Abondement France Travail - Aide individuelle à la formation (AIF)
Salarié(e) en CDD ou CDI	Le service Ressources Humaines de mon employeur	<ul style="list-style-type: none"> - CPF - Mon employeur (OPCO) - CPF de Transition Professionnelle (Transition Pro ou Transco)
Intérimaire	Le service Ressources Humaines de mon employeur	<ul style="list-style-type: none"> - CPF - Mon employeur (OPCO) - CPF de Transition Professionnelle (Transition Pro ou Transco)
Professionnel libéral	Les fonds interprofessionnels des professionnels libéraux	Financement via la contribution à la formation professionnelle
Travailleur indépendant	Le Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services (FAF AGEFICE)	Financement via la contribution à la formation professionnelle

Quelles démarches pour financer ma formation ?



➤ Avez-vous activé votre Compte Personnel de Formation (CPF) ?

Lorsque vous travaillez, vous cumulez des droits à la formation qui sont reportés, en euros, sur votre Compte Personnel de Formation.

Le CPF peut être mobilisé si le diplôme visé est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) (cas de la plupart des diplômes nationaux) ou au répertoire spécifique (certains Diplômes d'Université ou Inter-Universitaire).

Il est important de créer votre identité numérique La poste avant toute demande de devis. Elle sera obligatoire pour mobiliser votre CPF.

➤ Je bénéficie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Prenez contact avec l'Agefiph
plus d'informations en suivant ce lien www.agefiph.fr

➤ Vous êtes libéral dans le secteur médical ou paramédical

Vous bénéficiez d'un forfait de prise en charge des formations inscrites à l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), plus d'informations sur le site de l'ANDPC > www.agencedpc.fr

Vous pouvez également contacter l'organisme auprès duquel vous cotisez :

- Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIF PL)
- Fond d'Assurance Formation de la Profession Médicale (FAF-PM)

Nous contacter :

Service de la formation continue
365 bis rue Jules Guesde, 59650 Villeneuve d'Ascq
bât. A - bureau 1-24
03.20.79.86.53
inspe-formation-continue@univ-lille.fr

INSPE Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Lille
Hauts-de-France

inspe-lille-hdf.fr

